

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.6, 3.1, 3.2, 3.5, 3.6 et 3.11

Numéro de la demande : 2015-6733

Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation

commerciale – Garantie et nouveau mélange de matières actives de qualité technique; modifications de l'étiquette du

produit : augmentation ou diminution de la dose d'application, nouveaux organismes nuisibles, délai

d'application, cultures de rotation/délai avant la plantation et

délai d'attente avant la récolte

Produit : Herbicide CS-75-2525

Numéro d'homologation: 32577

Matières actives (m.a.): Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle et pyroxsulame

Numéro de document de l'ARLA: 2626407

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide CS-75-2525, qui contient trois matières actives : le tribénuron-méthyle, le thifensulfuron-méthyle et le pyroxsulame. Ce produit est destiné à être appliqué en postlevée hâtive par voies terrestre et aérienne, pour la suppression des latifoliées et des graminées adventices dans le blé dur et le blé de printemps dans les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide CS-75-2525 se présente sous forme de granulés mouillables contenant du tribénuron-méthyle à une concentration nominale de 9,2 %, du thifensulfuron-méthyle à une concentration nominale de 9,2 % et du pyroxsulame à une concentration nominale de 13,6 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,48 à 0,68 g/mL et un pH de 4,3 à 7,3. Les données chimiques requises pour l'herbicide CS-75-2525 ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

On considère que l'herbicide CS-75-2525 a une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané léger et comme un sensibilisant cutané potentiel.

Le profil d'emploi de la nouvelle préparation commerciale est compatible avec les profils d'emploi homologués pour le pyroxsulame et le tribénuron-méthyle, ainsi que



pour l'application de thifensulfuron-méthyle par voies aérienne et terrestre. L'exposition potentielle au pyroxsulame, au thifensulfuron-méthyle et au tribénuron-méthyle pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que pour les travailleurs retournant au champ après l'application, ne devrait pas entraîner de risques préoccupants résultant de l'utilisation de l'herbicide CS-75-2525.

Le profil d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide CS-75-2525 est identique aux profils d'emploi homologués sur les étiquettes des produits précédents, ou est plus restrictif. Par conséquent, les résidus de ces matières actives dans ou sur les denrées traitées ne devraient pas augmenter et seront visés par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies. En conséquence, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de pyroxsulame, de thifensulfuronméthyle et de tribénuron-méthyle ne devrait pas augmenter avec l'homologation de l'herbicide CS-75-2525 et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les doses, le nombre d'applications et les méthodes d'application pour le pyroxsulame, le thifensulfuron-méthyle et le tribénuron-méthyle contenus dans l'herbicide CS-75-2525 correspondent à ceux homologués pour les matières actives utilisées seules ou en association dans d'autres produits homologués. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés appropriés sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

L'herbicide CS-75-2525 permettra une application en un seul passage pour la suppression des latifoliées et des graminées adventices. Cette nouvelle préparation commerciale sera administrée au moyen d'un système PrecisionPac qui permettra de l'administrer en quantités déterminées en fonction de la taille du champ ou du réservoir du pulvérisateur, réduisant ainsi les déchets et l'emballage du produit et minimisant les erreurs du pulvérisateur (p. ex. le calcul des doses). L'herbicide CS-75-2525 est compatible avec les programmes de lutte antiparasitaire intégrée et pourrait être utilisé avec différents systèmes de travail du sol (travail classique du sol, travail réduit du sol ou sans travail du sol). L'herbicide CS-75-2525 contient la matière active pyroxsulame, un graminicide du groupe 2. Comme certaines populations de folle avoine ont développé une résistance aux herbicides du groupe 1, ce produit à base de pyroxsulame offrira un autre mode d'action pour la suppression de cette graminée adventice.

Les données sur l'efficacité provenant de sept essais en champ menés en 2014-2015 à divers endroits dans l'Ouest du Canada ont été fournies pour démontrer que l'herbicide CS-75-2525, avec ou sans l'ajout d'une dose réduite d'ester de MCPA, n'entraînerait pas d'effet antagoniste sur la folle avoine. D'après les données sur la folle avoine qui ont été fournies aux fins d'examen, conjointement avec les homologations de produits précédents existants et l'attestation du demandeur concernant plusieurs années d'utilisation positive, par les producteurs, de certains mélanges en cuve de produits précédents, on peut s'attendre à une suppression ou une répression adéquate de toutes les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette.

Les données sur la sensibilité des cultures hôtes provenant de sept essais en champ montrent que le blé de printemps présenterait une tolérance acceptable à l'herbicide CS-75-2525, appliqué seul ou en mélange en cuve avec une dose réduite d'ester de MCPA. D'après les données fournies sur le blé de printemps, et les homologations de produits précédents existants, on peut s'attendre à une tolérance adéquate du blé dur et du blé de printemps à l'herbicide CS-75-2525.

Aucune donnée sur les cultures de rotation n'a été présentée à l'appui de l'herbicide CS-75-2525. Cependant, comme le profil d'emploi de l'herbicide CS-75-2525 est compatible avec celui de produits homologués, l'intervalle de rotation des cultures le plus restrictif parmi ceux figurant dans les profils d'emploi déjà homologués a été utilisé pour déterminer les allégations relatives à la rotation de cultures avec l'herbicide CS-75-2525. Le même raisonnement a été utilisé pour appuyer une allégation de résistance à l'entraînement par la pluie de deux heures pour l'herbicide CS-75-2525.

Conclusion

Après examen des renseignements fournis à l'appui de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire juge que l'homologation de la préparation commerciale, l'herbicide CS-75-2525, peut être appuyée.

Références

Numéro de document de l'ARLA Référence	
2589106	2015, CS-Blend 5 Herbicide: Request for Waiver of Part 3 Chemistry Data,
	DACO:
	3.0, 3.5, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6,
	3.5.7,3.5.8 CBI
2589107	2015, CS-Blend 5 Herbicide: Part 3.1-3.2 Chemistry, DACO:
	3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3 CBI
2589108	2015, Determination of Thifensulfuron methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl
	(DPX-L5300), Metsulfuron methyl (DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08)
	and Cloquintocet Acid in DPX-TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-
	TMT66 Blends of Paste-Extruded Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
2589109	2015, Validation of the Analytical Method for Determination of Thifensulfuron
	methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl (DPX-L5300), Metsulfuron methyl
	(DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08) and Cloquintocet Acid in DPX-
	TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-TMT66 Blends of Paste-Extruded
	Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
2589110	2015, Validation of the Analytical Method for Determination of Thifensulfuron
	methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl (DPX-L5300), Metsulfuron methyl
	(DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08) and Cloquintocet Acid in DPX-
	TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-TMT66 Blends of Paste-Extruded
	Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
2589111	2015, Rationale to Support Upper and Lower Limits for CS-Blend 5 Herbicide,
	DACO: 3.4,3.4.1 CBI
2589112	2015, CS-Blend 5 Herbicide: Request for Waiver of Storage Stability and
	Corrosion Characteristics Studies, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
2622867	2016, DuPont Response to Clarification (pH), DACO: 3.5.7 CBI
2589060	2015, Efficacy and Crop Tolerance of DuPont Herbicide Blends Containing
	Pyroxsulam for Use on Wheat (Spring and Durum), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1,
2 (5012)	10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2, 10.3.2(A).
2670139	2016, Rationale for Request to Waive Requirements for Part 6.3 (Plant
	Metabolism) and Part 7.4.1 (Crop Residue) for Herbicide Blends Containing
	Thifensulfuron-Methyl, Tribenuron-Methyl, Metsulfuron-Methyl, Pyroxsulam and
ISSN - 1011 2015	Cloquintocet Acid on Wheat, DACO: 6.3,7.4.1

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.